

RÉUNION DU CONSEIL

22 JUILLET 2020

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille vingt , le vingt deux juillet, les Membres du Conseil de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 16 Juillet 2020 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Nicolas MAYER-ROSSIGNOL.

Etaient présents :

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGENTIN (Rouen), Mme ATINAULT (Rouen), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BERNAY (Malaunay), Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BONA (Ymare) jusqu'à 00h00, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf) jusqu'à 00h00 , Mme BOTTE (Oissel) jusqu'à 23h29, Mme BOULANGER (Canteleu), M. BREUGNOT (Gouy), Mme CARON Marine (Rouen) jusqu'à 00h00, Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan), M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux) jusqu'à 00h00 , Mme DE CINTRE (Rouen), M. DE MONCHALIN (Rouen), M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville), M. DELALANDRE Jean (Duclair) jusqu'à 00h00, M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 00h00, Mme DEL SOLE (Yainville), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly), M. DUCHESNE (Orival), M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) jusqu'à 00h00, Mme DUTARTE (Rouen), M. EZABORI (Grand-Quevilly), Mme FERON (Grand-Quevilly), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 00h00, Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRISEL (Boos) jusqu'à 00h00, Mme GROULT (Darnétal) jusqu'à 00h00 , M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre) jusqu'à 00h00, Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen), M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel), M. LABBE (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) jusqu'à 00h00, M. LE GOFF (Moulineaux), Mme LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme LESCONNEX (Rouen), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), Mme MALLEVILLE (Rouen), Mme MAMERI (Rouen), Mme MANSOURI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cléon) jusqu'à 23h42, M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) jusqu'à 20h24, M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengueville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille), M. MERABET (Elbeuf), Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) jusqu'à 00h00, M. MOREAU (Rouen), Mme MOTTE (Petit-Quevilly), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), M. NAISET (Rouen), Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), M. NOUALI (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PEREZ (Bois-Guillaume),

M. PETIT (Quevillon), M. PONTY (Berville-sur-Seine) jusqu'à 00h00, Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENOU (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD (Petit-Quevilly), Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEAU (Bardouville) jusqu'à 00h00, M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SERAIT (Elbeuf), Mme SLIMANI (Rouen) jusqu'à 21h16, Mme SOMMELLA (Yville-sur-Seine) jusqu'à 00h00, M. SORET (Rouen), M. SOW (Rouen), M. SPRIMONT (Rouen), Mme THERY (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) jusqu'à 19h10, M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOCQUEVILLE (Maromme), M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard) jusqu'à 00h00, M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen), M. VION (Mont-Saint-Aignan), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 19h37.

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. BEREGOVOY (Rouen) pouvoir à M. MOREAU, Mme BOTTE (Oissel) pouvoir à M. BARRE à partir de 23h29, M. BUREL (Canteleu) pouvoir à Mme BOULANGER, M. BURES (Rouen) pouvoir à M. SPRIMONT, M. CALLAIS (Le Trait) pouvoir à Mme LAMOTTE, Mme CARON Marie (Canteleu) pouvoir à Mme LESCONNEC, Mme CERCEL (Tourville-là-Rivière) pouvoir à M. MOYSE, Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à M. CHAUVIN, M. DELALANDRE Julien (Jumièges) suppléé par Mme PORTAIL, M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye) pouvoir à M. AMICE, Mme EL KHILI (Rouen) pouvoir à M. RIGAUD à partir de 23h52, M. GRELAUD (Bonsecours) pouvoir à M. BONNATERRE jusqu'à 00h00, M. GRENIER (Le Houleme) pouvoir à Mme MULOT, M. HUE (Quévreville-la-Poterie) pouvoir à Mme BONA jusqu'à 00h00, M. JAOUEN (La Londe) suppléé par Mme COLLEONY, M. JOUENNE (Sahurs) pouvoir à M. ROUSSEL, M. LECERF (Darnétal) pouvoir à Mme GROULT jusqu'à 00h00, Mme MABILLE (Bois-Guillaume) pouvoir à Mme NICQ-CROIZAT, M. MARIE (Elbeuf) pouvoir à M. MERABET, M. MARTOT (Rouen) pouvoir à M. VERNIER, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) pouvoir à M. PETIT à partir de 20h24, M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) suppléé par Mme BERTHEOL jusqu'à 00h00, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) pouvoir à M. DEMAZURES, Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) suppléée par M. GESLIN, M. PELTIER (Isneauville) pouvoir à M. HOUBRON, M. RAOULT (Grand-Couronne) pouvoir à Mme LESAGE, M. ROYER (Hénouville) pouvoir à M. CHAUVIN, Mme SLIMANI (Rouen) pouvoir à Mme BIVILLE à partir de 21h16, Mme THIBAudeau (Epinay-sur-Duclair) pouvoir à M. DELALANDRE jusqu'à 00h00, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à M. LE COUSIN à partir de 19h37.

Etaient absents :

M. BIGOT (Petit-Couronne), Mme BOURGET (Houpeville), Mme HARAUX (Montmain), M. LECOUTEUX (Belbeuf),

*** Procès-verbaux - - Procès-verbal du Conseil du 13 février 2020** (Délibération n° C2020_0192 - Réf. 5193)

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2020 est adopté.

Adoptée.

*** Mesures d'urgence COVID - - Exploitation des transports en commun - Modifications apportées à l'arrêté tarifaire : autorisation** (Délibération n° C2020_0193 - Réf. 5673)

Les modifications apportées à l'arrêté tarifaire ont été approuvées, en particulier la mise en œuvre de la gratuité le samedi, à titre expérimental pour une durée d'un an à compter du 5 septembre 2020 et l'ajout du télétravail aux motifs permettant la suspension de l'abonnement.

L'arrêté tarifaire, joint en annexe de la délibération, a été approuvé et entrera en vigueur à compter du 1er août 2020.

Monsieur le Président a été habilité à le signer.

Adoptée (Contre : 11 voix, Abstention : 1 voix).

*** Mesures d'urgence COVID - - Politique en faveur du vélo - Dispositif d'aide à l'achat de vélos - Doublement du nombre d'aides octroyées : autorisation** (Délibération n° C2020_0194 - Réf. 5672)

Il a été décidé de porter à 2 000 le nombre d'aides à l'achat de vélos pouvant être octroyées dans le cadre du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos spécifiques (vélo à assistance électrique, vélo pliant et vélo cargo ou familial ainsi que les châssis pendulaires à deux roues) pour la période allant du 30 avril 2020 au 31 décembre 2020.

Adoptée.

*** Mesures d'urgence COVID - - Politique en faveur du vélo - Réparation des vélos - Dispositif d'aide - Abrogation partielle de la décision n°2020_0042 du 20 mai 2020 : autorisation** (Délibération n° C2020_0195 - Réf. 5674)

La décision du Président du 20 mai 2020 relative à la réparation des vélos est partiellement abrogée, en ce qu'elle approuve les dispositions de la convention financière avec la société SAFETHING et habilite le Président à la signer.

Il a été approuvé que cette aide soit versée directement par la Métropole.

Adoptée.

*** Mesures d'urgence COVID - - Exploitation des transports en commun - Avenant n° 32 au contrat conclu avec SOMETRAR : autorisation de signature** (Délibération n° C2020_0196 - Réf. 5152)

Les dispositions techniques et financières qui font l'objet du 32ème avenant au contrat de concession conclu avec SOMETRAR le 28 juin 1991 ont été approuvées et Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant n° 32 et ses annexes.

Adoptée.

*** Mesures d'urgence COVID - Finances - Dégrèvement des deux tiers de CFE au titre de l'année 2020 uniquement pour les entreprises relevant des secteurs les plus touchés par la crise sanitaire du COVID 19 (Délibération n° C2020_0197 - Réf. 5666)**

Le Conseil a décidé de prendre en charge 50% du dégrèvement des deux tiers de la CFE au titre de l'année 2020 uniquement pour les entreprises exerçant leur activité principale dans des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel qui ont été particulièrement affectés par les conséquences économiques et financières de la propagation de l'épidémie de Covid-19 au regard de l'importance de la baisse d'activité constatée en raison notamment de leur dépendance à l'accueil du public.

Le dégrèvement exceptionnel portera sur les entreprises des secteurs d'activités concernés dont la liste précise sera définie dans un décret à paraître et sur l'année 2020 uniquement.

Le dégrèvement estimé par la DGFIP pour le territoire serait de 1 266 000 € dont 633 000 € pris en charge par la Métropole.

Adoptée.

*** Mesures d'urgence COVID - Prolongation du FSIC jusqu'au 31 décembre 2020 (Délibération n° C2020_0198 - Réf. 5555)**

Le prolongement du dispositif FSIC a été approuvé pour permettre une présentation des délibérations jusqu'au dernier Conseil de l'année 2020.

Les termes du règlement annexé à la délibération ont été approuvés et ont pour objet de définir le mode de fonctionnement des fonds de concours intitulés Fonds de Soutien aux Investissements Communaux : FSIC et qui prévoit ce prolongement du FSIC et les conditions administratives de la recevabilité des dossiers.

« L'enveloppe D » consacrée à l'ANRU est maintenue dans sa forme initiale conformément aux dispositions particulières qui régissent le dispositif de cette enveloppe.

Le Conseil a décidé de maintenir à 60 M€ l'enveloppe du FSIC pour la période 2016-2020, de maintenir les enveloppes par communes comme préalablement définies dans la délibération du 4 février 2016, de prendre en compte les sommes déjà attribuées et de procéder à ces versements sous réserve d'inscription des crédits au budget.

Adoptée.

*** Organisation générale - Règlement intérieur (Délibération n° C2020_0199 - Réf. 5692)**

Les termes du Règlement Intérieur ont été approuvés.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Équipements culturels – Musées - Programmation de la Réunion des Musées Métropolitains au titre de 2020 et 2021 : approbation (Délibération n° C2020_0200 - Réf. 5556)**

La programmation des musées (organisation d'expositions, rendez-vous habituels et événements) au cours des saisons 2020/2021 et 2021/2022 a été autorisée.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Équipements culturels – Musées - Modification de la grille tarifaire de la Réunion des Musées Métropolitains : approbation (Délibération n° C2020_0201 - Réf. 5559)**

La grille tarifaire des Musées Métropolitains a été approuvée. Cette grille tarifaire complétée intègre les droits d'entrée des prochaines expositions programmées et qui précise que la gratuité est applicable aux demandeurs d'emploi, qu'elle est applicable pour les événements liés au Festival Spring et au 10 ans de la Fabrique des Savoirs, que lors de cet anniversaire, des actions spécifiques menant à la diffusion de contremarque gracieuse pourront avoir lieu et que des actions marketing pourront avoir lieu lors de la nuit des musées, et non plus lors des « Terrasses du jeudi » et de « Rouen sur mer ».

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Équipements culturels – Musées - Musée des Beaux-arts - Délégation de service public pour l'exploitation de la boutique-librairie du musée : approbation - Lancement de la procédure de désignation du délégataire : autorisation (Délibération n° C2020_0202 - Réf. 5001)**

Le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation de la boutique-librairie du Musée des Beaux-Arts a été approuvé, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le lancement de la procédure de désignation du délégataire est autorisé, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de la Commande Publique.

Monsieur le Président, ou son représentant dûment désigné, a été habilité à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre de cette procédure.

Adoptée (M. DE MONTCHALIN ne prend pas part au vote).

*** Développement et attractivité - Équipements sportifs - Piscine de la Cerisaie et piscine - patinoire des Feugrais - Contrat de Délégation de Service Public 2017-2021 - Avenant n° 1 : autorisation de signature (Délibération n° C2020_0203 - Réf. 5326)**

Le Conseil a décidé d'indemniser le délégataire à hauteur de 127 408,19 € nets de TVA pour les années 2017 et 2018.

Les termes du projet d'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public du 26 janvier 2017, joint en annexe de la délibération ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à le signer.

Adoptée (Abstention : 13 voix).

*** Développement et attractivité - Équipements sportifs - Piscine de la Cerisaie - Piscine-Patinoire des Feugrais - Fixation des tarifs 2020-2021 : approbation** (Délibération n° C2020_0204 - Réf. 5323)

Le coefficient d'indexation K a été arrêté à 1,0944224 pour les tarifs initiaux et à 1,0096340 pour les tarifs créés par délibération du 25 février 2019, pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

Dans le cadre de sa politique commerciale et afin de faciliter le rendu de monnaie, il a été pris acte que Vert Marine propose d'arrondir les tarifs au dixième ou au centième le plus proche et de prendre la différence à sa charge.

Les tarifs des entrées et des activités pour les piscines et la patinoire, applicables à compter du 1^{er} septembre 2020, ont été fixés.

Adoptée (Abstention : 13 voix).

*** Développement et attractivité - Équipements sportifs - Patinoire olympique de l'Île Lacroix à Rouen - Convention d'occupation de l'équipement par la SASP Rouen Hockey Elite 76 : autorisation de signature - Fixation de la redevance d'occupation : approbation** (Délibération n° C2020_0205 - Réf. 5453)

Le montant de la redevance annuelle au titre de l'occupation de la patinoire par la SASP RHE 76 a été fixé à 125 000 € HT avec application du taux de TVA en vigueur.

Les termes de la convention annexée à la délibération ont été approuvées et Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - ZAE Elisa Lemonnier - Concession d'aménagement - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRAC) 2019 : approbation** (Délibération n° C2020_0206 - Réf. 5506)

Le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRACL) actualisé au 31 décembre 2019 présenté par RNA a été approuvé, notamment les prévisions budgétaires et perspectives d'aménagement, notamment le montant inchangé de la participation d'équilibre de 1 533 352 €.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Prévention spécialisée - Fixation des objectifs annuels d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux menant des actions de prévention spécialisée** (Délibération n° C2020_0207 - Réf. 5517)

Le Conseil a décidé que les propositions budgétaires 2021 déposées par les gestionnaires feront l'objet d'un examen individualisé au regard de leurs caractéristiques propres, de l'objectif de réduction des inégalités et prenant en compte les points suivants : maîtrise du budget de la collectivité pour la fixation des tarifs individuels des services, recherche d'économie de gestion, redéploiement des moyens, reprise de réserves et affectation de résultats excédentaires, encouragement des projets de coopération structurés entre établissements et services et prise en considération des orientations métropolitaines et locales.

La fixation du taux d'évolution des budgets de chaque service en fonction de ses caractéristiques s'appuiera sur des indicateurs : indicateurs d'activités, indicateurs budgétaires, indicateurs de coût équivalent temps plein, indicateurs de dépenses au regard de l'activité et du personnel, indicateurs de poids des groupes de dépenses dans le total des charges, indicateurs financiers.

Un taux métropolitain moyen d'évolution de l'enveloppe budgétaire consacrée à la prévention spécialisée de + 0,5 % par rapport au budget accordé en 2020, déduction faite des financements exceptionnels a été approuvé comme objectif annuel d'orientation pour la tarification 2021, étant précisé que cette tarification 2021 inclut en priorité : la reconduction annuelle des moyens, le financement des mesures réglementaires.

Une attention particulière sera portée à la recherche d'économie de gestion, reprise de réserves et affectation de résultats excédentaires. Seules les mesures nouvelles susceptibles d'être financées par redéploiement de financements existants seront autorisées.

Adoptée (Abstention : 13 voix).

*** Développement et attractivité - Tourisme - Tarifs de la taxe de séjour 2021 - Adoption**
(Délibération n° C2020_0208 - Réf. 5477)

Le Conseil a décidé de ne pas faire évoluer les tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2021 et a adopté la grille tarifaire annexée à la délibération.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Tourisme - Bases de loisirs - Base de loisirs de Bédanne - Contrat de délégation de service public - Avenant n° 1 : autorisation de signature** (Délibération n° C2020_0209 - Réf. 5514)

La prolongation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la base de loisirs de Bédanne pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2021 a été approuvée.

Les termes de l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public du 1^{er} juillet 2016 ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service avec l'association "Club de Voile de Saint Aubin-lès-Elbeuf".

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Tourisme - Bases de loisirs - Base de loisirs de Bédanne : choix du mode de gestion** (Délibération n° C2020_0210 - Réf. 5325)

Le principe de délégation de service public pour l'exploitation de la base de loisirs de Bédanne, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 a été approuvé.

Le lancement de la procédure de désignation du délégataire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de la Commande Publique a été autorisé et Monsieur le Président, ou son représentant, a été habilité à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre de cette procédure.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Aménagement et grands projets - Protocole d'échanges fonciers entre le Grand Port Maritime de Rouen et la Métropole - Signature : autorisation** (Délibération n° C2020_0211 - Réf. 5675)

Le Protocole d'échanges fonciers entre le Grand Port Maritime de Rouen et la Métropole Rouen Normandie a été approuvé et Monsieur le Président a été habilité à le signer.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Programme Local de l'Habitat - Présentation du bilan 2019 : approbation** (Délibération n° C2020_0212 - Réf. 5486)

Le bilan 2019 de mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat de la Métropole a été approuvé.

Le bilan annuel 2019 du Programme Local de l'Habitat de la Métropole sera transmis aux communes ainsi qu'au Préfet et sera tenu à la disposition du public dans les conditions visées à l'article R 302-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Adoptée (Contre : 10 voix).

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat – PLH - Mise en œuvre du permis de louer - instauration à titre expérimental d'un dispositif d'autorisation de mise à la location sur les communes de Caudebec-lès-Elbeuf, Elbeuf-sur-Seine, Saint-Etienne-du-Rouvray et Oissel - convention de délégation de compétence : autorisation de signature** (Délibération n° C2020_0213 - Réf. 5651)

Le Conseil a décidé :

- l'instauration du régime d'Autorisation Préalable à la Mise en Location (APML) à Caudebec-lès-Elbeuf sur le périmètre annexé, sur l'ensemble du parc de logement à l'exception du parc social et des logements faisant l'objet d'une convention APL avec l'État,

- l'instauration du régime d'Autorisation Préalable à la Mise en Location (APML) à Oissel sur le périmètre annexé sur l'ensemble du parc de logement à l'exception du parc social et des logements faisant l'objet d'une convention APL avec l'État.

L'entrée en vigueur de l'Autorisation Préalable à la mise en location sur ces périmètres est fixée au 1^{er} février 2021.

Le Conseil a décidé de déléguer aux communes de Caudebec-lès-Elbeuf et Oissel la responsabilité et la mise en œuvre opérationnelle (communication, réception, enregistrement, instruction et contrôle) de ces nouveaux outils.

Le dépôt des demandes (CERFA 15652*01) sera effectué pour la commune de Caudebec-lès-Elbeuf en mairie Place Jean Jaurès BP 18 76320 Caudebec-lès-Elbeuf.

Le dépôt des demandes (CERFA 15652*01) sera effectué pour la commune de Oissel en mairie Place du 8 mai 1945 76350 Oissel-sur-Seine. Il sera également possible d'utiliser la voie électronique pour effectuer les demandes (urbanisme@ville-oissel.fr).

Cette décision permet la mise en place des outils de la loi ALUR pour les communes de Caudebec-lès-Elbeuf et Oissel mais qu'elle ne préjuge en aucun cas d'une future application élargie à d'autres communes volontaires pour lesquelles une nouvelle délibération devra être proposée.

Les deux conventions de délégation de la compétence liée à la mise en œuvre et au suivi du dispositif d'« autorisation préalable de mise en location » dite « permis de louer » entre la Métropole Rouen Normandie et les villes d'Elbeuf-sur-Seine et Saint-Etienne-du-Rouvray faisant suite à la délibération du 13 février 2020 ont été approuvées.

Les deux conventions de délégation de la compétence liée à la mise en œuvre et au suivi du dispositif d'« autorisation préalable de mise en location » dite « permis de louer » entre la Métropole Rouen Normandie et les villes de Caudebec-lès-Elbeuf et Oissel ont été approuvées.

Monsieur le Président a été autorisé à signer les quatre conventions de délégation et les documents afférents.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Amélioration de la ligne ferroviaire Rouen Paris - Réalisation d'une infrastructure de type "saut de mouton" - Contribution de la Métropole Rouen Normandie au financement : approbation (Délibération n° C2020_0214 - Réf. 5670)**

Le caractère urgent et prioritaire de la réalisation rapide du saut de mouton en avant gare de Paris Saint Lazare a été acté.

Le Conseil a décidé de s'associer au collectif normand pour la réalisation de cet ouvrage, aux côtés de la Région Normandie, des Départements normands et des agglomérations et communautés de communes normandes impactées.

Le Conseil a acté le principe d'une contribution financière de la Métropole au groupe « collectivités », dont la finalité est de financer globalement 50 % du montant du projet, à parité avec l'État, sur la base de la ventilation suivante : Région Normandie 25%, départements normands - au prorata de leurs populations respectives - 12,5%, Agglomérations et autres collectivités - selon le nombre d'habitants de chacun de leurs territoires- à hauteur de 12,5%.

Le montant maximal de la participation de la Métropole à la réalisation de cet ouvrage a été fixé à 7 millions € HT représentant 3,5 % du coût prévisionnel d'opération fixé à 200 M€ HT

Monsieur le Président a été autorisé à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adoptée (M. MARCHANI ne prend pas part au vote).

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Aménagement et grands projets - Commune de Rouen - Opérations Seine-Cité - Accès jardins Saint-Sever et place Gadeau de Kerville - Demande de subventions FEDER : autorisation (Délibération n° C2020_0215 - Réf. 5560)**

Les plans de financement des opérations « place Gadeau de Kerville » et « Sécurisation des accès au jardin Saint-Sever » prévoyant une mobilisation du FEDER respectivement à hauteur de 20 % et de 80 % sur des montants prévisionnels de travaux de 750 000 € et 135 000 € ont été approuvés.

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter auprès du FEDER les subventions figurant aux plans de financement et habilité à signer les conventions à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'attribution des subventions.

La Métropole s'est engagée à couvrir l'éventuelle différence entre les aides escomptées et les aides qui seront effectivement obtenues afin de garantir l'exécution des projets.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Stationnement - Parc de stationnement Franklin à Elbeuf - Choix du mode de gestion** (Délibération n° C2020_0216 - Réf. 5328)

Le recours à la délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement Franklin auprès d'une société publique locale sur laquelle elle exerce un contrôle comparable à celui qu'elle exerce sur ses propres services pour une durée équivalente à la durée résiduelle du contrat de délégation de service public des parcs de stationnement de la Cathédrale, de l'Hôtel de Ville et de l'Opéra, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2034 a été approuvé.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Contrat de Plan État Région - Tranchée ferroviaire couverte rive gauche à Rouen - Travaux d'étalement d'urgence - Convention de financement à intervenir avec l'Etat et SNCF : autorisation de signature** (Délibération n° C2020_0217 - Réf. 5599)

Les dispositions de la convention relative au financement des travaux d'étalement provisoire des ouvrages A, B et C de la tranchée couverte de Rouen rive gauche ont été approuvées et Monsieur le Président a été habilité à signer cette convention à intervenir avec l'État et SNCF Réseau.

Adoptée(M. MARCHANI ne prend pas part au vote) .

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Commune Bois-Guillaume - Effacement des réseaux basse tension rue Vittecoq - Convention financière à intervenir : autorisation de signature** (Délibération n° C2020_0218 - Réf. 5234)

Le montant de l'opération d'effacement des réseaux basse tension est estimé à 157 279,00 € TTC. Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune de Bois-Guillaume fixant sa participation à 55 853,00 € ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Commune d'Isneauville - Effacement des réseaux basse tension rue de l'Eglise - Convention financière à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° C2020_0219 - Réf. 5229)**

Le montant de l'opération d'effacement des réseaux basse tension est estimé à 345 000 € TTC. Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune d'Isneauville fixant sa participation à 106 380,00 € ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Commune de Franqueville-Saint-Pierre - Effacement des réseaux basse tension rue Gabriel Crochet - Convention financière à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° C2020_0220 - Réf. 5232)**

Le montant de l'opération d'effacement des réseaux basse tension, estimé à 85 396,80 € TTC, a été approuvé.

Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune de Franqueville-Saint-Pierre fixant sa participation à 31 347,00 € ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Commune de Montmain - Effacement des réseaux basse tension rue du Château d'Eau - Convention financière à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° C2020_0221 - Réf. 5230)**

Le montant de ces travaux est estimé à 119 000,00 € TTC. Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune de Montmain fixant sa participation à 21 600,00 € ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA 3) - Territoires d'Innovation - Conventions de reversement - Accord de consortium : autorisation de signature (Délibération n° C2020_0222 - Réf. 5519)**

Le projet « Rouen Normandie mobilités intelligentes pour tous » a de nouveau été retenu. L'État va apporter un appui à la mise en œuvre du projet avec, notamment, une subvention d'un montant maximum de 5 198 512 €. En tant que porteur du projet, la Métropole aura notamment en charge le reversement d'une partie de cette subvention aux partenaires suivants : ATMO Normandie (462 500 €), CERTAM (221 000 €), CESI (221 700 €), IDIT (60 000 €), INSA Rouen (185 000 €), RENAULT (119 577 €) et VEDECOM (322 250 €).

Monsieur le Président a été habilité à signer les conventions de reversement à intervenir avec ATMO Normandie, le CERTAM, le CESI, l'IDIT, l'INSA Rouen Normandie, RENAULT et l'Institut VEDECOM.

La constitution d'un consortium avec les partenaires (ATMO Normandie, le CERTAM/ Institut Carnot ESP, le CESI, CITEOS, la Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE), la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, le groupe La Poste, le groupe RENAULT, l'Institut du Droit International des Transports et de la logistique (IDIT), l'INSA Rouen Normandie, l'Institut VEDECOM, MATMUT SAM, MOV'EO, NOV@LOG, le pôle TES, la Région Normandie, Seine Normandie Agglomération, TRANSDEV SA et VINCI Energies) et les parties prenantes (ARTEMAD, ECOV, ENEDIS, l'ESIGELEC, NEOMA Business school, Normandie Energies, l'Université Rouen Normandie et la fondation « Fonds mondial pour la nature France » dite WWF France) a été approuvée.

Les termes de l'accord de consortium ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à le signer.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Développement des pistes cyclables - Réalisation d'un aménagement cyclable à Saint-Etienne-du-Rouvray : approbation d'un plan de financement - Demande de subvention auprès de la Région Normandie et du Département de Seine-Maritime : autorisation (Délibération n° C2020_0223 - Réf. 5591)**

Le plan de financement a été approuvé :

Dépenses travaux	HT	Recettes	HT	%
		Subventions attendues		
Piste cyclable	65 905,00 €	Département	13 181,00 €	20,00 %
		Région	17 280,00 €	26,22 %
		Métropole	35 444,00 €	53,78 %
	65 905,00 €		65 905,00 €	100,00 %

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers et habilité à signer les conventions à intervenir, ainsi que tout document nécessaire à l'attribution de la subvention.

La Métropole s'est engagée à couvrir l'éventuelle différence entre les aides escomptées et les aides qui seront effectivement obtenues afin de garantir l'exécution du projet.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Développement des pistes cyclables - Réalisation d'un aménagement cyclable entre Elbeuf et Saint-Aubin-lès-Elbeuf - Demande de subvention auprès de la Région Normandie et du Département de Seine-Maritime : approbation d'un plan de financement (Délibération n° C2020_0224 - Réf. 5511)**

Le plan de financement a été approuvé :

Dépenses Travaux	HT	Recettes	HT	%
Piste cyclable	339 919,06 €	Subventions attendues		
		Département de Seine Maritime	133 959,53 €	39,41
		Région Normandie	72 000,00 €	21,18
		Métropole Rouen Normandie	133 959,53 €	39,41
Total	339 919,06 €	Total	339 919,06 €	100

Monsieur le Président est autorisé à solliciter les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers et habilité à signer les conventions à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'attribution de la subvention.

La Métropole s'est engagée à couvrir l'éventuelle différence entre les aides escomptées et les aides qui seront effectivement obtenues afin de garantir l'exécution du projet.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun - Poursuite de l'expérimentation d'une navette fluviale à énergie électro-solaire - Avenant n° 33 au contrat conclu avec SOMETRAR : autorisation de signature (Délibération n° C2020_0225 - Réf. 5521)**

La poursuite, jusqu'au 31 décembre 2020, de l'expérimentation d'un franchissement de la Seine à Rouen avec une navette fluviale à énergie électro-solaire pour un montant de 188 534 € HT en valeur 2011, soit environ 213 854 € HT en valeur 2020, a été approuvée, ainsi que le maintien de la gratuité de la traversée pendant la poursuite de cette expérimentation.

Les dispositions techniques et financières qui font l'objet du 33ème avenant au contrat de concession conclu avec SOMETRAR le 28 juin 1991, ont été approuvées et Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant n° 33 et ses annexes.

Adoptée (Contre : 20 voix, Abstention : 14 voix).

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun - FILO'R - Modification du règlement d'exploitation : autorisation** (Délibération n° C2020_0226 - Réf. 5397)

Les modifications du règlement d'exploitation porte sur la prise en compte de nouveaux outils pour s'inscrire au service ou réserver, la mise à jour des informations relatives à la protection des données personnelles, la possibilité pour le client d'appeler le centre de relation clientèle jusqu'à 30 minutes avant le déplacement pour connaître les possibilités de « greffe » sur un service déjà existant, l'orientation de l'utilisateur vers une ligne régulière ou scolaire si le trajet (itinéraire et horaires) correspond au passage de celle-ci, la possibilité pour le voyageur d'annuler une réservation jusqu'à 1 heure avant le déplacement, et la nécessité, compte tenu des abus constatés en matière d'annulation de réservation ou d'absence à l'arrêt, de compléter les dispositions afférentes.

Un amendement est proposé afin d'encadrer davantage les abus constatés en matière d'annulation de réservation ou d'absence à l'arrêt. Cet amendement a été validé et modifie en conséquence, la délibération.

La mise en œuvre de ces modifications a été fixée au 1er septembre 2020.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Assainissement - Communes de Rouen, Bihorel, Boos, La Neuville-Chant-d'Oisel, Moulineaux, Roncherolles-sur-le-Vivier, Sahurs, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Martin-du-Vivier et Ymare - Zonage d'assainissement des eaux usées : adoption** (Délibération n° C2020_0227 - Réf. 5288)

Le zonage d'assainissement des communes de Rouen, Bihorel, Boos, La Neuville-Chant-d'Oisel, Moulineaux, Roncherolles-sur-le-Vivier, Sahurs, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Martin-du-Vivier et Ymare a été approuvé.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Eau - Réhabilitation du réservoir du Champs de courses Saint-Étienne-du-Rouvray - Plan de financement : approbation - Convention financière : autorisation de signature** (Délibération n° C2020_0228 - Réf. 5667)

Le plan de financement arrêté au regard du financement obtenu auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'opération de réhabilitation du réservoir du Champ de courses de Saint-Etienne-du-Rouvray et les termes de la convention ont été approuvés.

La participation de la Métropole s'élève à 362 465, 00€ HT.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention financière, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Eau - Réhabilitation des réservoirs déstockage d'eau potable de Saint Cyr à Elbeuf et de Sainte Venise à Bois-Guillaume - Plan de financement : approbation - Convention financière : autorisation de signature** (Délibération n° C2020_0229 - Réf. 5607)

Le plan de financement arrêté au regard du financement obtenu auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'opération de réhabilitation des réservoirs déstockage d'eau potable de Saint Cyr à Elbeuf et de Sainte Venise à Bois-Guillaume et les termes de la convention financière ont été approuvés.

La participation de la Métropole s'élève à 402 431, 00 € HT.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention financière, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Gestion funéraire - Suivi des délégations de service public - Crématoriums de la Métropole - Avenant n° 1 : autorisation de signature** (Délibération n° C2020_0230 - Réf. 5327)

Les termes du projet d'avenant n° 1 au contrat de concession de service public du 31 juillet 2019 ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à le signer.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Commission consultative des services publics locaux - Suivi des Délégations de Service Public - Présentation de l'état des travaux 2019** (Délibération n° C2020_0231 - Réf. 5324)

Le Conseil prend acte des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2019.

*** Ressources et moyens - Administration générale - Convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP - Renouvellement : autorisation de signature** (Délibération n° C2020_0232 - Réf. 5602)

Les termes de la convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée (M. RAOULT ne prend pas part au vote).

*** Ressources et moyens - Finances - Pôle métropolitain Rouen Seine Eure - Contributions 2019 et 2020 : approbation** (Délibération n° C2020_0233 - Réf. 5610)

Le Conseil a décidé :

- de verser une contribution au Pôle Rouen Seine Eure, au titre de l'exercice 2019, s'élevant à 90 500 €,

- de verser une contribution au Pôle Rouen Seine Eure, au titre de l'exercice 2020, s'élevant à 99 800 €,

et de verser au Pôle Rouen Seine Eure une contribution forfaitaire sur la base démographique (0,10 € par habitant), au titre de l'exercice 2020, s'élevant à 26 509 €.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Comptes de gestion 2019 du Trésorier : approbation** (Délibération n° C2020_0234 - Réf. 5162)

Le Conseil a approuvé les comptes de gestion de l'exercice 2019.

Il a été donné quitus à Monsieur Pascal BARDIN, Trésorier Principal, pour sa gestion 2019 jusqu'au 31 mars 2019, et à Monsieur Hubert METAIS, Trésorier Principal, pour sa gestion 2019 à compter du 1^{er} avril 2019.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Compte Administratif 2019** (Délibération n° C2020_0235 - Réf. 5161)

Le Compte Administratif de la Métropole Rouen Normandie ainsi que ceux des Régies Publiques de l'Eau et de l'Assainissement, de la Régie Rouen Normandie Création et de la Régie de l'Énergie Calorifique pour l'exercice 2019 ont été adoptés.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Compte Administratif 2019 - Affectation du résultat** (Délibération n° C2020_0236 - Réf. 5163)

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Budget Supplémentaire 2020 - Décision modificative n° 1** (Délibération n° C2020_0237 - Réf. 5459)

Le budget supplémentaire a été adopté chapitre par chapitre.

Les ajustements de crédits liés au recalage des AP/CP (Autorisations de programmes/ Crédits de paiement) ont été approuvés.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - AP/CP - Ajustement des Autorisations de Programme (AP/CP) dans le cadre du Budget Supplémentaire 2020 (Délibération n° C2020_0238 - Réf. 5484)**

L'actualisation des Autorisations de Programme et de leurs Crédits de Paiement présentés en annexe à la présente délibération a été votée.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Budgets principal, Transport, Déchets Ménagers et Régie Rouen Normandie Création - Admission en non-valeur de créances non recouvrées : autorisation (Délibération n° C2020_0239 - Réf. 5300)**

Des sommes émises sur les différents exercices et non soldées à ce jour ont été admises en non valeur.

Adoptée (Contre : 2 voix).

*** Ressources et moyens - Finances - Régies publiques de l'Eau et de l'Assainissement - Budgets annexes Eau / Assainissement - Admission en non-valeur de créances non recouvrées : autorisation (Délibération n° C2020_0240 - Réf. 5299)**

Des sommes émises sur les différents exercices et non soldées à ce jour ont été admises en non valeur.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Avenant n° 2 au contrat de développement métropolitain 2015-2021 à intervenir avec le Département 76 : autorisation de signature (Délibération n° C2020_0241 - Réf. 5154)**

Les termes de l'avenant n° 2 au contrat de développement métropolitain ainsi que son plan de financement ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant n° 2 au Contrat de développement métropolitain conclu avec le Département de Seine-Maritime et autorisé à solliciter les subventions pour les projets figurant dans l'avenant n° 2 au contrat de développement métropolitain et à signer tout document nécessaire à l'attribution de ces subventions.

Adoptée.

*** Organisation générale - Développement durable - Développement économique - Pôle Métropolitain Rouen Seine Eure (Délibération n° C2020_0242 - Réf. 5291)**

Le Conseil a décidé :

- de donner délégation au Pôle Métropolitain pour financer une étude de diagnostic réalisée par la Chambre d'Agriculture visant à favoriser l'émergence d'une filière de légumes en plein champ, répondant à minima aux objectifs de la loi EGALIM (50% sous signe de qualité dont 20% de Bio au moins) ;

- de donner délégation au Pôle Métropolitain pour mener les actions de promotion touristique qui contribuent à renforcer l'attractivité du territoire du Pôle Métropolitain Rouen Seine Eure, qu'elles soient menées directement par le Pôle Métropolitain ou conjointement par les offices de tourisme du territoire avec le soutien du pôle métropolitain :

- l'accompagnement du développement des deux produits « gare à gare » et « Seine à vélo », avec notamment la réalisation d'une étude de mise en tourisme et la mise en place d'actions culturelles de promotion des deux produits ;

- l'édition de documents de promotion touristique sur des thématiques communes,

- des participations communes des deux offices de tourisme à des salons spécialisés.

Adoptée.

Les délibérations concernant les désignations aux organismes extérieurs ont été présentées au vote de façon individuelle selon l'ordre ci-dessous.

*** Organisation générale - - Culture - Organismes extérieurs : EPCC Cirque Théâtre d'Elbeuf : désignation des représentants** (Délibération n° C2020_0245 - Réf. 5707)

Le Conseil a décidé :

- de procéder au vote à bulletin secret pour la désignation des membres appelés à siéger au sein de l'EPCC Cirque-théâtre d'Elbeuf.

Ont été élus :

Représentants titulaires :

- Djoude MERABET
- Christine DE CINTRÉ
- Laurence RENOUE
- Jennifer SERAIT
- Juliette BIVILLE

Représentants suppléants :

- Nadia MEZRAR
- Marie-Andrée MALLEVILLE
- Christelle FERON
- Jean-Marie MASSON
- Franck MEYER

Personnalités qualifiées :

- Richard PATRY
- Isabelle VILLATARD

Adoptée.

*** Organisation générale - - Culture - Organismes extérieurs : EPCC École Supérieure d'Art et de Design le Havre-Rouen (ESADhAR) : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0246 - Réf. 5708)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

6 représentants titulaires	6 représentants suppléants
- Marie-Andrée MALLEVILLE - Christine DE CINTRÉ - Laurence RENO - Anne-Emilie RAVACHE - Laura SLIMANI - Catherine FLAVIGNY	- Yves SORET - Florence HEROUIN-LEAUTEY - Adrien NAIZET - Marie CARON - Louisa MAMERI - Julien DEMAZURE

Adoptée.

*** Organisation générale - - Culture - Organismes extérieurs - EPCC Opéra de Rouen Normandie : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0247 - Réf. 5709)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

4 représentants titulaires	4 représentants suppléants
- Laurence RENO - Marie-Andrée MALLEVILLE - Christine DE CINTRÉ - Marie CARON	- Hugo LANGLOIS - Matthieu DE MONTCHALIN - Catherine FLAVIGNY - Jean-Marie MASSON

Adoptée.

*** Organisation générale - - Culture - Organismes extérieurs - Régie des équipements culturels : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0248 - Réf. 5710)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

7 représentants titulaires	7 représentants suppléants
- Nicolas MAYER-ROSSIGNOL - Laurence RENO - Christine DE CINTRÉ - Marie-Andrée MALLEVILLE - Sophie MOTTE - Marie MABILLE - Catherine FLAVIGNY	- Christelle FERON - Hugo LANGLOIS - Sylvaine SANTO - Nelly TOCQUEVILLE - Manuel LABBE - Françoise LESCONNÉC - Maxime DEHAIL

Adoptée.

*** Organisation générale - - Culture - Organismes extérieurs - Régie des équipements Musiques actuelles (LA REM au 106) : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0249 - Réf. 5712)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

7 représentants titulaires	7 représentants suppléants	3 personnalités qualifiées dont 1 suppléante
- Laurence RENO - Nadia MEZRAR - Marie-Andrée MALLEVILLE - Christine DE CINTRÉ - Manuel LABBE - Stéphane MARTOT - Catherine FLAVIGNY	- Gilles BUREL - Adrien NAIZET - Abdelkrim MARCHANI - Christelle FERON - Sophie MOTTE - Pascal RIGAUD - Louisa MAMERI	Titulaires : - Jean-Luc MARRE - Grégory PRUVOT Suppléant : - Olivier BEAUMAIS

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Association Armada de La Liberté : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0250 - Réf. 5582)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

3 représentants
- Marie CARON - Christne DE CINTRÉ - Jean-Marie ROYER

Adoptée.

*** Organisation générale - - Solidarité - Organismes extérieurs - Association Mission Locale Caux-Seine-Austreberthe : désignation du représentant (Délibération n° C2020_0251 - Réf. 5713)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

et

A été élu :

1 représentant
- Valère HIS

Adoptée.

*** Organisation générale - - Solidarité - Organismes extérieurs - Accueil Avenir Jeunes Mission Locale de l'Agglomération Elbeuvienne : désignation du représentant (Délibération n° C2020_0252 - Réf. 5714)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élue :

1 représentant
- Nadia MEZRAR

Adoptée.

*** Organisation générale - - Solidarité - Organismes extérieurs - Association Mission Locale de l'Agglomération rouennaise : désignation du représentant (Délibération n° C2020_0253 - Réf. 5715)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

1 représentant
- Benoît ANQUETIN

Adoptée.

*** Organisation générale - - Solidarité - Organismes extérieurs - Centre Régional d'Information Jeunesse de Normandie (CRIJ) : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0254 - Réf. 5716)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

- de procéder à la désignation des représentants au sein du Centre Régional d'Information Jeunesse de Normandie (CRIJ).

Ont été élues :

1 représentant titulaire	1 représentant suppléant
- Mélanie BOULANGER	- Nadia MEZRAR

Adoptée.

*** Organisation générale - - Solidarité - Organismes extérieurs - Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Université de Rouen : désignation du représentant (Délibération n° C2020_0255 - Réf. 5717)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Est élu :

1 représentant
- Anne-Marie DEL SOLE

Adoptée.

*** Organisation générale - - Solidarité - Organismes extérieurs - Conseil de surveillance du Centre Hospitalier du Belvédère à Mont-Saint-Aignan : désignation des représentants** (Délibération n° C2020_0256 - Réf. 5718)

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élues :

2 représentants
- Charlotte GOUJON - Sylvie NICQ-CROIZAT

Adoptée (Abstention : 3 voix).

*** Organisation générale - - Solidarité - Organismes extérieurs - Conseil de surveillance du Centre Hospitalier du Rouvray à Sotteville-lès-Rouen : désignation des représentants** (Délibération n° C2020_0257 - Réf. 5719)

Le conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

2 représentants
- Joachim MOYSE - Charlotte GOUJON

Adoptée.

*** Organisation générale - - Solidarité - Organismes extérieurs - Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf - Louviers - Val de Reuil : désignation des représentants** (Délibération n° C2020_0258 - Réf. 5720)

Le conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

1 représentant
- Djoude MERABET

Adoptée.

*** Organisation générale - - Solidarité - Organismes extérieurs - Conseil de surveillance du Centre Hospitalier du Bois Petit à Sotteville-lès-Rouen : désignation du représentant (Délibération n° C2020_0259 - Réf. 5721)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élue :

1 représentant
- Luce PANE

Adoptée.

*** Organisation générale - - Solidarité - Organismes extérieurs - Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Darnétal : désignation du représentant (Délibération n° C2020_0260 - Réf. 5722)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

1 représentant
- Frédéric DELAUNAY

Adoptée.

*** Organisation générale - - Solidarité - Organismes extérieurs - Réseau Violences Intrafamiliales du Grand Rouen : désignation du représentant (Délibération n° C2020_0261 - Réf. 5723)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

1 représentant
- Luc LESIEUR

Adoptée.

*** Organisation générale - - Sports - Organismes extérieurs - Association Nationale Des Élus du Sport (ANDES) : désignation du représentant (Délibération n° C2020_0262 - Réf. 5724)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

1 représentant
- David LAMIRAY

Adoptée.

*** Organisation générale - - Sports - Organismes extérieurs - Régie des équipements sportifs : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0263 - Réf. 5530)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

7 représentants titulaires	7 représentants suppléants	2 personnalités qualifiées dont 1 suppléant
-- David LAMIRAY - Patrick CALLAIS - Anne-Marie DEL SOLE - Julien DELALANDRE - Maxime DEHAIL - Stéphane BARRE - Sylvie NICQ-CROIZAT	-- Gilles BUREL - Bruno NOUALI - Luc LESIEUR - Sylvaine SANTO - Manuel LABBE - Fatima EL KHILI - Pierre-Antoine SPRIMONT	Titulaire : - Nicolas MARAIS Suppléant : - Serge CHRISTOPHE

Adoptée.

*** Organisation générale - - Tourisme - Organismes extérieurs - Rouen Normandie Tourisme et Congrès : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0264 - Réf. 5725)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

7 représentants titulaires
- Christine DE CINTRÉ - Sileyman SOW - Laurence RENOU - Eric CHOULANT - Anne-Emilie RAVACHE - Pascal RIGAUD - Jacques MENG

Adoptée.

*** Organisation générale - - Tourisme - Organismes extérieurs - Association Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain (CNPTU) : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0265 - Réf. 5595)**

Le conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

2 représentants élus
- Djoude MERABET - David LAMIRAY

Adoptée.

*** Organisation générale - - Développement économique - Organismes extérieurs - Fondation Internet Nouvelle Génération (FING) : désignation du représentant (Délibération n° C2020_0266 - Réf. 5726)**

Le conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

1 représentant
- Abdelkrim MARCHANI

Adoptée.

*** Organisation générale - - Développement économique - Organismes extérieurs - Observatoire du Bureau et de l'Activité en Normandie (OBAN) : désignation du représentant (Délibération n° C2020_0267 - Réf. 5727)**

Le conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

Un représentant titulaire
- Abdelkrim MARCHANI

Adoptée.

*** Organisation générale - - Développement économique - Organismes extérieurs - Rouen Normandy Invest : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0268 - Réf. 5728)**

Le conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

11 représentants titulaires
- - Abdelkrim MARCHANI - Patrick CALLAIS - Charlotte GOUJON - Nicolas MAYER-ROSSIGNOL - Essaïd EZABORI - Nadia MEZRAR - Pascal LE COUSIN - Stéphane MARTOT - Thierry CHAUVIN - Pascal RIGAUD - Pierre PELTIER

Adoptée.

*** Organisation générale - - Développement économique - Organismes extérieurs - Agence pour le Développement Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (ADRESS) : désignation du représentant (Délibération n° C2020_0269 - Réf. 5729)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

Un représentant titulaire
- Stéphane MARTOT

Adoptée.

*** Organisation générale - - Développement économique - Organismes extérieurs - Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) : désignation du représentant (Délibération n° C2020_0270 - Réf. 5730)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

Un représentant titulaire
- Stéphane MARTOT

Adoptée.

*** Organisation générale - - Développement économique - Organismes extérieurs - Régie Rouen Normandie Création (RNC) : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0271 - Réf. 5733)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

7 représentants titulaires	7 représentants suppléants
Membres MRN - Abdelkrim MARCHANI - Benoît ANQUETIN - Essaïd EZABORI - Pascal RIGAUD - Anne-Emilie RAVACHE	Membres MRN - Bruno NOUALI - Mélanie BOULANGER - Nadia MEZRAR - Thierry CHAUVIN - François VION
Membre CHU - Dominique PERRIER	Membre CHU - David MALLET
Membre Chambre Départementale des Métiers et de l'Artisanat : - Eric MOLLIEN	Membre Chambre Départementale des Métiers et de l'Artisanat : - Christophe BRUSCHERA

Adoptée.

*** Organisation générale - - Recherche et enseignement supérieur - Organismes extérieurs - Campus Santé Rouen Normandie : désignation du représentant (Délibération n° C2020_0272 - Réf. 5734)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

Un représentant titulaire
- Thierry JOUENNE

Adoptée.

*** Organisation générale - - Recherche et enseignement supérieur - Organismes extérieurs - Campus Sciences et Ingénierie Rouen Normandie : désignation du représentant (Délibération n° C2020_0273 - Réf. 5735)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

Un représentant titulaire
- Abdelkrim MARCHANI

Adoptée.

*** Organisation générale - - Recherche et enseignement supérieur - Organismes extérieurs - Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Rouen Normandie : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0274 - Réf. 5737)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

Un représentant titulaire	Un représentant suppléant
- Adrien NAIZET	- Mélanie BOULANGER

Adoptée.

*** Organisation générale - - Recherche et enseignement supérieur - Organismes extérieurs - Conseil de gestion de l'UFR des Sciences et Techniques de l'Université de Rouen Normandie : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0275 - Réf. 5738)**

Le conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

Un représentant titulaire	Un représentant suppléant (de même sexe)
- Thierry JOUENNE	- Abdelkrim MARCHANI

Adoptée.

*** Organisation générale - - Recherche et enseignement supérieur - Organismes extérieurs - Conseil de gestion de l'UFR des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Rouen Normandie : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0276 - Réf. 5739)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

Un représentant titulaire	Un représentant suppléant (de même sexe)
- Christine DE CINTRÉ	- Laura SLIMANI

Adoptée.

*** Organisation générale - - Recherche et enseignement supérieur - Organismes extérieurs - Conseil de gestion de l'UFR en Santé de l'Université de Rouen Normandie : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0277 - Réf. 5740)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

Un représentant titulaire	Un représentant suppléant (de même sexe)
- Thierry JOUENNE	- Anne-Marie DEL SOLE

Adoptée.

*** Organisation générale - - Recherche et enseignement supérieur - Organismes extérieurs - CROUS de l'Université de Rouen Normandie : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0278 - Réf. 5742)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

Un représentant titulaire	Un représentant suppléant
- Adrien NAISET	- Myriam MULOT

Adoptée.

*** Organisation générale - - Recherche et enseignement supérieur - Organismes extérieurs - Institut National des Sciences Appliquées (INSA) Rouen Normandie : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0280 - Réf. 5743)**

Le conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

Un représentant titulaire	Un représentant suppléant (de même sexe)
- Abdelkrim MARCHANI	- Jacques MENG

Adoptée.

*** Organisation générale - - Recherche et enseignement supérieur - Organismes extérieurs - Institut Universitaire de Technologie (IUT) de l'Université de Rouen Normandie : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0279 - Réf. 5744)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

Un représentant titulaire	Un représentant suppléant (de même sexe)
- Thierry JOUENNE	- Abdelkrim MARCHANI

Adoptée.

*** Organisation générale - - Recherche et enseignement supérieur - Organismes extérieurs - Université de Rouen Normandie : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0281 - Réf. 5566)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

Un représentant titulaire	Un représentant suppléant (de même sexe)
- Mélanie BOULANGER	- Laura SLIMANI

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Collège métropolitain de sécurité routière : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0282 - Réf. 5214)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

- de désigner :

- Benoît ANQUETIN,
- Nicolas MAYER-ROSSIGNOL,
- Djoude MERABET
- Jean-Michel MAUGER
- Florence HEROUIN-LEAUTEY
- Pascal LE COUSIN
- Agnès CERCEL
- Juliette BIVILLE
- Jean-Marie MASSON
- Thierry CHAUVIN
- Julien DEMAZURE

- de désigner M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL pour présider les réunions du Collège Métropolitain de Sécurité.

Adoptée.

*** Organisation générale - - Mobilité durable - Organismes extérieurs - Association Française pour l'Hydrogène et les piles à Combustible (AFHYPAC) : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0283 - Réf. 5745)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élue :

1 représentant
- Marie ATINAULT

Adoptée.

*** Organisation générale - - Mobilité durable - Organismes extérieurs - Association Vélo et Territoires : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0284 - Réf. 5746)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

1 représentant titulaire	1 représentant suppléant
- Juliette BIVILLE	- Florence HEROUIN-LEAUTEY

Adoptée.

*** Organisation générale - - Mobilité durable - Organismes extérieurs - Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART) : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0285 - Réf. 5747)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

3 représentants titulaires	3 représentants suppléants
- Pascal DELAPORTE - Cyrille MOREAU - Gilles BUREL	- Adrien NAISET - Nicolas AMICE - Marie ATINAULT

Adoptée.

*** Organisation générale - - Mobilité durable - Organismes extérieurs - Association Réseau POLIS (Promotion of Operational Links with Integrated Services) : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0286 - Réf. 5748)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

1 représentant
- Cyrille MOREAU

Adoptée.

*** Organisation générale - - Mobilité durable - Organismes extérieurs - Régie des Transports de l'Agglomération Elbeuvienne : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0319 - Réf. 5749)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

6 représentants de la Métropole	3 représentants du personnel de la régie	2 représentants d'associations d'usagers
- Cyrille MOREAU - Djoude MERABET - Nadia MEZRAR - Pascal BARON - Jennifer SERAIT - Jean-Marie MASSON	- Olivia CALAIS - Séverine PARIS - Sabrina HENINE	- Bernard CHAMPEAUX (CPTC) - André PIGEON (UFC Que Choisir)

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Commission médicale d'admission au service de Transports de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0320 - Réf. 5784)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

1 représentant titulaire	1 représentant suppléant
- Myriam MULOT	- Maxime DEHAIL

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Sous-Commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0321 - Réf. 5785)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

1 représentant titulaire	1 représentant suppléant
- Maxime DEHAIL	- Myriam MULOT

Adoptée.

*** Organisation générale - - Gestion des déchets - Plan d'amélioration de la collecte - Appel à projets CITEO "Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques"- Constitution du comité de pilotage du projet - Désignation d'un élu référent (Délibération n° C2020_0322 - Réf. 5564)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

- d'approuver les modalités de fonctionnement du comité de suivi de projet telles qu'énoncées,

et

- de désigner comme élu référent : Marie ATINAULT.

Adoptée.

*** Organisation générale - - Gestion des déchets - Instance interne - Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0323 - Réf. 5786)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

et

- de procéder à la désignation des représentants au sein de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,

Ont été élus :

4 Représentants
- Marie ATINAULT - Bruno NOUALI - Pascal LE COUSIN - Florence HEROUIN LEAUTEY

et

- de nommer pour présider la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du PLPDMA de la Métropole Rouen Normandie : Marie ATINAULT

Adoptée.

*** Organisation générale - - Transition énergétique - Régie publique de l'énergie calorifique - Conseil d'Exploitation : désignation des représentants** (Délibération n° C2020_0324 - Réf. 5571)

Le conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

15 Représentants titulaires	14 Représentants suppléants	4 Personnalités qualifiées
- Marie ATINAULT - Florence HEROUIN LEAUTEY - Roland MARUT - Jean-François TIMMERMAN - David LAMIRAY - Charlotte GOUJON - Yves SORET - Frédéric DELAUNAY - Manuel LABBÉ - Séverine BOTTE - Fatima EL KHILI - Alexis VERNIER - Jacques MENG - Eve COGNETTA - Pascal HOUBRON	- Fabrice RAOULT - Joël BIGOT - Matthieu de MONTCHALIN - Jean-François TIMMERMAN - Nelly TOCQUEVILLE - Nicolas ROULY - Mélanie BOULANGER - Sylvie NICQ CROIZAT - Cyrille MOREAU - Thierry CHAUVIN - Nicolas AMICE - François VION - Pascal LE COUSIN - Joachim MOYSE	- Rémi DE NIJS - Christophe LANNIER - Noélie CARRETERO - Thibault LE BIGRE

Adoptée.

*** Organisation générale - - Assainissement et eau - Régie de l'eau et Régie de l'assainissement - Conseil d'Exploitation : désignation des représentants** (Délibération n° C2020_0325 - Réf. 5580)

Le conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

5 représentants titulaires
- Jean-Pierre BREUGNOT - Marie ATINAULT - Pascal BARON - Pascal LE COUSIN - Jean-Pierre PETIT

Adoptée.

*** Organisation générale - - Eau, Assainissement et Grand Cycle de l'eau - Organismes extérieurs - Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0326 - Réf. 5787)**

Le conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

1 Représentant
- Thierry CHAUVIN

Adoptée.

*** Organisation générale - - Eau, Assainissement et Grand Cycle de l'eau - Organismes extérieurs - Centre Européen de Prévention et de Gestion des Risques d'Inondation (CEPRI) : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0327 - Réf. 5788)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

1 Représentant titulaire	1 Représentant suppléant
- Jean-Pierre BREUGNOT	- Hugo LANGLOIS

Adoptée.

*** Organisation générale - - Eau, Assainissement et Grand Cycle de l'eau - Organismes extérieurs - Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval (GIPSA) : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0328 - Réf. 5789)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

1 Représentant titulaire	1 Représentant suppléant
- Marie ATINAULT	- Hugo LANGLOIS

Adoptée.

*** Organisation générale - - Eau, Assainissement et Grand Cycle de l'eau - Organismes extérieurs - Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0329 - Réf. 5790)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

1 Représentant
- Jean-Pierre BREUGNOT

Adoptée.

*** Organisation générale - - Eau, Assainissement et Grand Cycle de l'eau - Organismes extérieurs - Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) des six vallées : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0330 - Réf. 5791)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

1 Représentant
- Jean-Pierre BREUGNOT

Adoptée.

*** Organisation générale - - Environnement et éducation à l'environnement - Organismes extérieurs - Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0331 - Réf. 5792)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas recourir au vote à scrutin secret,

Ont été élus :

1 Représentant titulaire (AG, CT et sur décision de l'AG au Conseil d'administration)	1 Représentant suppléant (CT)
- Valère HIS	- Marie ATINAULT

Adoptée.

*** Organisation générale - - Environnement et éducation à l'environnement - Organismes extérieurs - Union Régionale des Communes Forestières (URCOFOR) : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0332 - Réf. 5793)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas recourir au vote à scrutin secret,

Ont été élus :

1 Représentant titulaire	1 Représentant suppléant
- Marie ATINAULT	- Valère HIS

Adoptée.

*** Organisation générale - - Environnement et éducation à l'environnement - Organismes extérieurs - Association Terres en Ville : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0333 - Réf. 5794)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas recourir au vote à scrutin secret,

- de procéder à la désignation des représentants au sein de l'Association Terres en Ville.

Ont été élus :

1 Représentant titulaire	1 Représentant suppléant
- Marie ATINAULT	- Marie CARON

Adoptée.

*** Organisation générale - - Environnement et éducation à l'environnement - Organismes extérieurs - ATMO Normandie : désignation des représentants** (Délibération n° C2020_0334 - Réf. 5795)

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas recourir au vote à scrutin secret,

Ont été élus :

1 Représentant titulaire	1 Représentant suppléant
- Charlotte GOUJON	- Marie ATINAULT

Adoptée.

*** Organisation générale - - Environnement et éducation à l'environnement - Organismes extérieurs - AMORCE : désignation des représentants** (Délibération n° C2020_0335 - Réf. 5796)

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas recourir au vote à scrutin secret,

Ont été élus :

1 Représentant titulaire	1 Représentant suppléant
- Marie ATINAULT	- Pascal LE COUSIN

Adoptée.

*** Organisation générale - - Environnement et éducation à l'environnement - Organismes extérieurs - Plante et Cité : désignation des représentants** (Délibération n° C2020_0336 - Réf. 5797)

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas recourir au vote à scrutin secret,

A été élue :

1 Représentant
- Marie ATINAULT

Adoptée.

*** Organisation générale - - Environnement et éducation à l'environnement - Organismes extérieurs - FOREVER : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0337 - Réf. 5798)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas recourir au vote à scrutin secret,

A été élue :

1 Représentant
- Marie ATINAULT

Adoptée.

*** Organisation générale - - Environnement et éducation à l'environnement - Instances internes - Commission d'Attribution des Parcelles Agricoles (CAPA) : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0338 - Réf. 5799)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas recourir au vote à scrutin secret,

Ont été élus :

4 Représentants
- Marie ATINAULT - Valère HIS - Marie MABILLE - Astrid LAMOTTE

Adoptée.

*** Organisation générale - - Environnement et éducation à l'environnement - Instances internes - Comité d'attribution de l'appel à projets « Aides à l'investissement pour le développement des filières agricoles courtes et durables » : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0339 - Réf. 5800)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas recourir au vote à scrutin secret,

Ont été élus :

2 Représentants
- Yves SORET - Valère HIS

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs – Administration d’organismes de logement intervenant sur la Métropole : fondation Insertion Logement de la vallée de la Seine - FILSEINE : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0340 - Réf. 5801)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élue :

- Nadia MEZRAR (titulaire membre de droit).

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Grand Port Maritime de Rouen - Conseil de Surveillance et Conseil de Développement : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0341 - Réf. 5802)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

- pour siéger au Conseil de Surveillance du GPRM : Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
- pour siéger au Conseil de Développement du GPMR : Nicolas MAYER-ROSSIGNOL.

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Conseil de coordination interportuaire de la Seine : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0342 - Réf. 5803)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

- Nicolas MAYER-ROSSIGNOL (titulaire)

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Seine-Maritime : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0343 - Réf. 5804)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

-Djoude MERABET

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Fédération Nationale des SCoT : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0344 - Réf. 5805)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus pour siéger au sein de l'Assemblée générale de la Fédération Nationale des SCoT :

- Djoude MERABET (titulaire)

- Luce PANE (suppléant)

et a autorisé le représentant titulaire de la Métropole Rouen Normandie à siéger, le cas échéant, aux organes de direction de ladite association.

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Association Internationale Villes et Ports : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0345 - Réf. 5806)**

Le conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'Association Internationale Villes et Ports (AIVP) :

- Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

et a autorisé le représentant de la Métropole Rouen Normandie à siéger, le cas échéant, au conseil d'administration de cette association.

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0346 - Réf. 5807)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine Eure :

. Hugo LANGLOIS	. Myriam MULOT
. Didier MARIE	. Manuel LABBÉ
. Nelly TOCQUEVILLE	. Pascal LE COUSIN
. Djoude MERABET	. Juliette BIVILLE
. Pascal BARON	. Sylvie NICQ CROIZAT
. Charlotte GOUJON	. Françoise LESCONNÉC
. Nadia MEZRAR	. Théo PEREZ
. Patrick CALLAIS	. Jean-Marie MASSON
. Marie-Andrée MALLEVILLE	. Pascal HOUBRON
. Laurence RENO	. Louisa MAMERI

et

- a autorisé ces représentants de la Métropole à présenter leur candidature et à siéger au sein du Conseil d'Administration en cas d'élection par l'Assemblée Générale, étant précisé que le nombre de représentants de la Métropole appelés à siéger au Conseil d'Administration est fixé à 12,

- a autorisé en outre ces représentants de la Métropole à présenter leur candidature et à accepter toutes fonctions et mandats spéciaux et notamment celui de Président.

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0347 - Réf. 5808)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie :

- Nicolas MAYER-ROSSIGNOL (titulaire)
- Djoude MERABET (titulaire)
- Luce PANE (suppléant)
- Fatima EL KHILI (suppléant)

Adoptée.

*** Organisation générale - - Territoires et proximité - Organismes extérieurs - IDRRIM (Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité), désignation d'un représentant (Délibération n° C2020_0348 - Réf. 5809)**

Le conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

1 représentant titulaire
- Thierry CHAUVIN

Adoptée.

*** Organisation générale - - Territoires et proximité - Organismes extérieurs - CF-AIPCR - Comité français de l'Association mondiale de la route - Adhésion et désignation d'un représentant : autorisation (Délibération n° C2020_0349 - Réf. 5810)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

2 représentants titulaires
- Thierry CHAUVIN - Jean-Marie MASSON

Adoptée.

*** Organisation générale - - Territoires et proximité - Organismes extérieurs - MATERRIO NORMANDIE- association de valorisation et de recyclage des déchets inertes dans le BTP : Adhésion et désignation d'un représentant (Délibération n° C2020_0350 - Réf. 5811)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu au sein de Matteredio Normandie :

1 représentant titulaire
- Thierry CHAUVIN

Adoptée.

*** Organisation générale - - Territoires et proximité - Organismes extérieurs - Association "Relais Accueil des Gens du Voyage" (RAGV) : désignation d'un représentant (Délibération n° C2020_0351 - Réf. 5812)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

3 représentants titulaires
- Pascal DELAPORTE - Anne Emilie RAVACHE - Nadia MEZRAR

Adoptée.

*** Organisation générale - - Territoires et proximité - Organismes extérieurs - Commission consultative départementale des gens du voyage : désignation d'un représentant (Délibération n° C2020_0352 - Réf. 5813)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

1 représentant titulaire
- Pascal DELAPORTE

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Stratégie et aménagement numérique - Régie Haut Débit Métropole Rouen Normandie : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0353 - Réf. 5814)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus au sein de la Régie Haut Débit Métropole Rouen Normandie :

3 représentants titulaires	2 personnalités qualifiées
- Abdelkrim MARCHANI - Fabrice RAOULT - François VION	- Alain BIDAUD - Frédéric CAUMONT

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - France Urbaine : désignation des représentants** (Délibération n° C2020_0354 - Réf. 5815)

Le conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

CA	1 représentant titulaire	1 représentant suppléant
	- le Président	- Nicolas ROULY
AG	3 représentants - Nicolas ROULY - Marie ATINAULT - Charlotte GOUJON	

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales (ADULLACT) : désignation des représentants** (Délibération n° C2020_0355 - Réf. 5816)

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

1 représentant titulaire	1 représentant suppléant
- François VION	- Catherine FLAVIGNY

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Association nationale des collectivités pour la Maîtrise des RISques technologiques majeurs (AMARIS) : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0356 - Réf. 5817)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

1 représentant titulaire	1 représentant suppléant
- Charlotte GOUJON	- Marie ATINAULT

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Commission de Suivi des Sites "déchets" TRIADIS, VESTA, SERAF, ATHALYS, EMERAUDE, incinérateur de boues à Saint-Aubin-lès-Elbeuf : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0357 - Réf. 5818)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

1 représentant titulaire	1 représentant suppléant
- Marie ATINAULT	- Charlotte GOUJON

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Commission de Suivi des Sites pour les sites d'Elbeuf : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0358 - Réf. 5819)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

1 représentant titulaire	1 représentant suppléant
- Djoude MERABET	- Nadia MEZRAR

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Commission de Suivi des Sites "SOLVALOR SEINE" : désignation des représentants** (Délibération n° C2020_0359 - Réf. 5820)

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

1 représentant titulaire	1 représentant suppléant
- Djoude MERABET	- Frédéric DELAUNAY

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Commission de Suivi des sites de la Zone Industrielle Ouest de l'Agglomération Rouennaise : désignation des représentants** (Délibération n° C2020_0360 - Réf. 5822)

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus au sein de la Commission de Suivi des Sites pour les sites de la Zone Industrielle Ouest de l'Agglomération Rouennaise :

1 représentant titulaire	1 représentant suppléant
- Charlotte GOUJON	- Marie ATINAULT

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) : désignation des représentants** (Délibération n° C2020_0361 - Réf. 5825)

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

1 représentant titulaire	1 représentant suppléant
- Nicolas MAYER-ROSSIGNOL	- Charlotte GOUJON

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Conseil Départemental de Sécurité Civile de Seine - Maritime : désignation du représentant (Délibération n° C2020_0362 - Réf. 5826)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élue au sein du CDSC - Conseil Départemental de Sécurité Civile de Seine-Maritime :

1 représentant titulaire
- Charlotte GOUJON

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles en Basse-Seine : désignation du représentant (Délibération n° C2020_0363 - Réf. 5827)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élue :

1 représentant titulaire
- Charlotte GOUJON

Adoptée.

*** Organisation générale - - Commission consultative des services publics locaux : désignation des membres (Délibération n° C2020_0364 - Réf. 5596)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, de ne pas recourir au vote à scrutin secret,

- de fixer à 7 le nombre de membres titulaires représentant la Métropole et autant de suppléants, le - Président de la Métropole, ou son représentant étant membre de droit,

- de fixer à 6 le nombre d'associations locales

Ont été désignés pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

Représentants de la Métropole

Titulaires

- Nicolas ROULY
- Adrien NAIZET
- Pascal BARON

Suppléants

- Bruno NOUALI
- Patrick CALLAIS
- Monique BOURGET

- Agnès CERCEL
- Laura SLIMANI
- Pascal HOUBRON
- Nicolas AMICE

- Julien DEMAZURE
- Thierry CHAUVIN
- Julie LESAGE
- Alexis VERNIER

Ont été nommées pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

Associations d'usagers

UFC Que Choisir Rouen,
France Nature Environnement (FNE),
Comité pour les Transports en Commun de l'Agglomération Rouennaise (CPTC),
Association des Commerçants et des Artisans Rouennais (ACAR),
Association des Familles de Mont Saint Aignan (AFMSA),
Union départementale des associations familiales de Seine Maritime (UDAF).

Adoptée.

*** Organisation générale - - Commission Locale d'Évaluation des Transferts des Charges et des Ressources transférées Département - Métropole (Délibération n° C2020_0365 - Réf. 5828)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

4 Représentants titulaires
- Nicolas MAYER-ROSSIGNOL - Nicolas ROULY - Pascal LE COUSIN - Catherine FLAVIGNY

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Commission intercommunale pour l'accessibilité : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0318 - Réf. 5782)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

17 représentants
- Myriam MULOT (Présidente de la commission) - Mélanie BOULANGER - Jean-Michel MAUGER

- Jean-Louis ROUSSEL
- Frédéric DELAUNAY
- Jean-François TIMMERMAN
- Christine DE CINTRÉ
- Sandra BERNAY
- Patrick CALLAIS
- Chloé ARGENTIN
- Manuel LABBÉ
- Laura SLIMANI
- Maxime DEHAIL
- Martine DUKEN CHABERT
- Ingrid BONA
- Marine CARON
- Dominique ROUSSEAU

Adoptée.

*** Organisation générale - - Pôle Métropolitain : désignation des représentants** (Délibération n° C2020_0287 - Réf. 5261)

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
- Nicolas MAYER-ROSSIGNOL	- Géraldine THERY
- Djoude MERABET	- Luce PANE
- Abdelkrim MARCHANI	- Eva LEMARCHAND
- Nelly TOCQUEVILLE	- Pascal BARON
- Didier MARIE	- Jean-Pierre JAOUEN
- Nicolas ROULY	- Roland MARUT
- Marie ATINAULT	- Laurence RENOUE
- Jean-Marie MASSON	- Daniel DUCHESNE
- Nadia MEZRAR	- Jean-Pierre BREUGNOT
- Yves SORET	- Julie LESAGE
- Joachim MOYSE	- Frédérick LE GOFF
- Agnès CERCEL	- Myriam MULOT
- Sylvie NICQ-CROIZAT	- Daniel GRENIER
- Alexis VERNIER	- François VION
- Julien DEMAZURE	- Jean-François BURES
- Pascal HOUBRON	- Maxime DEHAIL

Adoptée.

*** Organisation générale - - Développement économique - Organismes extérieurs - Syndicat Mixte de gestion de l'Aéroport Rouen Vallée de Seine : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0288 - Réf. 5751)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article 10 de la loi N°2020-760 du 22 Juin 2020, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

4 représentants titulaires	4 représentants suppléants
- Roland MARUT - Sileymane SOW - Bruno GRISEL - Pascal LE COUSIN	- Jean-Michel MAUGER - Yves SORET - Benoît ANQUETIN - Julien DEMAZURE

Adoptée.

*** Organisation générale - - Mobilité durable - Organismes extérieurs - Syndicat mixte ATOUMOD : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0289 - Réf. 5752)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article 10 de la loi N°2020-760 du 22 Juin 2020, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

4 représentants titulaires	4 représentants suppléants
- Cyrille MOREAU - Gilles BUREL - Pascal DELAPORTE - Pascal LE COUSIN	- Sylvaine SANTO - Fabrice RAOULT - Pierre PELTIER - Juliette BIVILLE

Adoptée.

*** Organisation générale - - Gestion des déchets - Organismes extérieurs : Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMEDAR) : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0243 - Réf. 5711)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article 10 de la Loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires, et à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

50 représentants titulaires	50 représentants suppléants
<ul style="list-style-type: none"> - Roland MARUT - David LAMIRAY - Christine DE CINTRÉ - Jean-François TIMMERMAN - Marie ATINAULT - Nicolas ROULY - Gilles BUREL - Benoît ANQUETIN - Nadia MEZRAR - Sylvaine SANTO - Pascal BARON - Fabrice RAOULT - Guillaume COUTEY - Jean-Louis ROUSSEL - Patrick CALLAIS - Astrid LAMOTTE - Pascal DELAPORTE - Hugo LANGLOIS - Sileymane SOW - Yves SORET - Charlotte GOUJON - Christian LECERF - Frédéric MARCHE - Eric LEFEBVRE - Marc DUFLOS - Jean-Marc VENIN - Francis DEBREY - Hélène SOMMELA - Mirella DELOIGNON - Lydie MEYER - Anne Emilie RAVACHE - Agnès CERCEL - Séverine BOTTE - Pascal LE COUSIN - Myriam MULOT - Joachim MOYSE - Jean-Michel BEREGOVOY - Marie CARON - Françoise LESCONNAC - Stéphane MARTOT - Alexis VERNIER - Martine DUKEN CHABERT - Pierre Antoine PRIMONT - Jean François BURES - François VION - Stéphane BARRE - Valère HIS - Thierry CHAUVIN - Nicolas AMICE - Jean-Marie ROYER 	<ul style="list-style-type: none"> - Sandra BERNAY - Monique BOURGET - Eva LEMARCHAND - Thierry JOUENNE - Mélanie BOULANGER - Jean-Michel MAUGER - Jean-Pierre BREUGNOT - Frédéric DELAUNAY - Matthieu de MONTCHALIN - Florence HEROUIN LEAUTEY - Abdelkrim MARCHANI - Adrien NAIZET - Bruno NOUALI - Laurence RENO - Luce PANE - Essaid EZABORI - Christelle FERON - Didier MARIE - Frédéric LE GOFF - Joël BIGOT - Julie LESAGE - Manuel LABBÉ - Jennifer SERAIT - Chloé ARGENTIN - Christian FOSSOUL - Sophie MOTTE - Daniel GRENIER - Isabelle BERANGER - Séverine GROULT - Ingrid BONA - Laurent GRELAUD - Bruno GRISEL - Benoît HUE - Jean-Guy LECOUTEUX - Catherine THIBAUDEAU - Gilbert MERLIN - Pascal PONTY - Cyrille MOREAU - Juliette BIVILLE - Marie MABILLE - Laura SLIMANI - Pascal RIGAUD - Pierre PELTIER - Catherine FLAVIGNY - Franck MEYER - Pascal HOUBRON - Géraldine THERY - Jean-Marie MASSON - Eve COGNETTA - Jacques MENG

Adoptée.

*** Organisation générale - - Eau, Assainissement et Grand Cycle de l'eau - Organismes extérieurs - Syndicat Mixte des Bassins Versants (SMBV) Caux-Seine : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0290 - Réf. 5753)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément aux articles 10 de la Loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires, et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

3 Représentants titulaires	3 Représentants suppléants
- Yves SORET - Patrick CALLAIS - Astrid LAMOTTE	- Nicolas AMICE - Jean-Michel MAUGER - Valère HIS

Adoptée.

*** Organisation générale - - Eau, Assainissement et Grand Cycle de l'eau - Organismes extérieurs - Syndicat Mixte des Bassins versants de La Fontaine, La Caboterie et Saint-Martin-de-Boscherville : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0291 - Réf. 5754)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément aux articles 10 de la Loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires, et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

3 Représentants titulaires	3 Représentants suppléants
- Thierry CHAUVIN - Jean-Michel MAUGER - Jean-Marie ROYER	- Benoît ANQUETIN - Mélanie BOULANGER - Nicolas AMICE

Adoptée.

*** Organisation générale - - Eau, Assainissement et Grand Cycle de l'eau - Organismes extérieurs - Syndicat du Bassin versant de l'Andelle : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0292 - Réf. 5755)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément aux articles 10 de la Loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires, et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

6 Représentants titulaires	6 Représentants suppléants
- Yves SORET - Benoît ANQUETIN - Jean-Pierre BREUGNOT - Sylvie NICQ CROIZAT - Julien DEMAZURE - Géraldine THERY	- Sylvaine SANTO - Hugo LANGLOIS - Frédéric DELAUNAY - Marie MABILLE - Franck MEYER - Jean-Pierre JAOUEN

Adoptée.

*** Organisation générale - - Eau, Assainissement et Grand Cycle de l'eau - Organismes extérieurs - Syndicat Mixte des bassins versants de l'Austreberthe et du Saffimbec : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0293 - Réf. 5756)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément aux articles 10 de la Loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires, et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

3 Représentants titulaires	3 Représentants suppléants
- Valère HIS - Yves SORET - Jean-Pierre BREUGNOT	- Benoît ANQUETIN - Jean-Marie ROYER - Astrid LAMOTTE

Adoptée.

*** Organisation générale - - Eau, Assainissement et Grand Cycle de l'eau - Organismes extérieurs - Syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0294 - Réf. 5757)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément aux articles 10 de la Loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires, et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

15 Représentants
- Benoît ANQUETIN - David LAMIRAY - Mélanie BOULANGER - Guillaume COUTEY - Yves SORET - Frédéric DELAUNAY - Sylvaine SANTO - Myriam MULOT - Auban AL JIBOURY - Sylvie NICQ CROIZAT - Marie MABILLE - Géraldine THERY - Maxime DEHAIL - Jean-Pierre BREUGNOT - Catherine FLAVIGNY

Adoptée.

*** Organisation générale - - Eau, Assainissement et Grand Cycle de l'Eau - Syndicat mixte des rivières de l'Austreberthe et du Saffimbec - Désignation des représentants (Délibération n° C2020_0244 - Réf. 5148)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article 10 de la Loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires, et à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

6 représentants titulaires	6 représentants suppléants
----------------------------	----------------------------

-Valère HIS - Yves SORET - Sylvie NICQ-CROIZAT - Jean-Pierre BREUGNOT - Jean-Michel MAUGER - Sandra BERNAY	- Astrid LAMOTTE - Benoît ANQUETIN - Jean-Marie ROYER - Marie MABILLE - David LAMIRAY - Catherine FLAVIGNY
---	---

Adoptée.

*** Organisation générale - - Eau, Assainissement et Grand Cycle de l'eau - Organismes extérieurs - Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0296 - Réf. 5758)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément aux articles 10 de la Loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires, et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

1 Représentant titulaire	1 Représentant suppléant
- Hugo LANGLOIS	- Jean-Pierre BREUGNOT

Adoptée.

*** Organisation générale - - Environnement et éducation à l'environnement - Organismes extérieurs - Syndicat mixte du Parc des Boucles de la Seine Normande : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0295 - Réf. 5760)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article 10 de la Loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires, et à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas recourir au vote à scrutin secret,

Ont été élus :

2 Représentants titulaires	2 Représentants suppléants
- Marie ATINAULT - Julien DELALANDRE	- Cyrille MOREAU - Nicolas AMICE

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Stratégie et aménagement numérique - Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0297 - Réf. 5761)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article 10 de la loi N°2020-760 du 22 Juin 2020, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

1 représentant titulaire	1 représentant suppléant
- Abdelkrim MARCHANI	- Jean-Michel MAUGER

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs – Administration d'organismes de logement intervenant sur la Métropole : CDC Habitat Social Grand Ouest : désignation du représentant (Délibération n° C2020_0298 - Réf. 5762)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

A l'Assemblée Générale et au Conseil de Surveillance de CDC Habitat Social

- Joachim MOYSE (titulaire).

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs – Administration d'organismes de logement intervenant sur la Métropole : Habitat Elbeuf Boucles de Seine : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0299 - Réf. 5763)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élue :

A l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration d'Habitat Elbeuf Boucles de Seine

- Nadia MEZRAR (titulaire).

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs – Administration d’organismes de logement intervenant sur la Métropole : SA HLM le Foyer Stéphanois : désignation du représentant** (Délibération n° C2020_0300 - Réf. 5764)

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

A l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration du Foyer Stéphanois :

- Joachim MOYSE (titulaire).

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs – Administration d’organismes de logement intervenant sur la Métropole : Société de Coordination du Foyer du Toit Familial : désignation des représentants** (Délibération n° C2020_0301 - Réf. 5765)

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

A l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la société de coordination du Foyer du Toit Familial

- Jean-François TIMMERMAN (titulaire).

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs – Administration d’organismes de logement intervenant sur la Métropole : SA HLM Immobilière Basse Seine : désignation du représentant** (Délibération n° C2020_0302 - Réf. 5766)

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élue :

A l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la société HLM Immobilière Basse Seine

- Christine DE CINTRÉ (titulaire).

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs – Administration d’organismes de logement intervenant sur la Métropole : SA HLM Logéal Immobilière : désignation du représentant (Délibération n° C2020_0303 - Réf. 5767)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élue :

Assemblée Générale et Conseil d'Administration de la société HLM Logéal Immobilière
- Mélanie BOULANGER (titulaire).

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs – Administration d’organismes de logement intervenant sur la Métropole : SA HLM LOGIREP : désignation du représentant (Délibération n° C2020_0304 - Réf. 5768)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élue :

A l'Assemblée Générale et au Conseil de Surveillance de la société HLM LogiRep
- Charlotte GOUJON (titulaire).

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs – Administration d’organismes de logement intervenant sur la Métropole : SA HLM SEINE HABITAT : désignation du représentant (Délibération n° C2020_0305 - Réf. 5769)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

A l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la société HLM Seine Habitat

- Bruno NOUALI (titulaire).

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs – Administration d’organismes de logement intervenant sur la Métropole : LOGEO Habitat et LOGEO Seine : désignation du représentant (Délibération n° C2020_0306 - Réf. 5770)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

A l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de Logeo Habitat et de Logeo Seine
- David LAMIRAY (titulaire).

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs – Administration d’organismes de logement intervenant sur la Métropole : Coopérative Immobilière Régionale de Haute-Normandie - Rouen : désignation du représentant (Délibération n° C2020_0307 - Réf. 5771)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élue :

A l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de Coopérative immobilière régionale de Haute-Normandie Rouen
- Charlotte GOUJON (titulaire).

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs – Administration d’organismes de logement intervenant sur la Métropole : Office HLM HABITAT 76 : désignation du représentant (Délibération n° C2020_0308 - Réf. 5772)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élue :

Au Conseil d'Administration de l'office public de l'habitat de Seine Maritime « Habitat 76 »

- Mélanie BOULANGER (titulaire).

Adoptée.

*** Organisation générale - - Administration de l'office public de l'habitat de la Métropole « Rouen Habitat». - Désignation des représentants de la Métropole et des associations pour l'insertion et le logement des personnes défavorisées (Délibération n° C2020_0309 - Réf. 5197)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Ont été élus :

- Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
- Christine DE CINTRÉ
- Matthieu de MONTCHALIN
- Fatima EL KHILI
- Jean-Michel BEREGOVOY
- Chloé ARGENTIN

- Ont été désignées 3 personnalités qualifiées qui ont la qualité d'élus d'une collectivité territoriale du ressort de compétence de l'office, autre que celle de rattachement :

- Guillaume COUTEY
- Alexis RAGACHE
- Amani HANNACHI

- ont été désignés 6 représentants, qui ne sont pas des élus de l'établissement public de rattachement, étant choisis en qualité de personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales :

- Evelyne LEROY
- Jean-Michel CLEMENCEAU
- Benoît LECLERC
- Yvon ROBERT
- Elisabeth MENESTRIER
- Elisabeth SALINÉ

- ont été désignés 2 représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

- Martine GALAS
- Laurence de KERGALE

Il a été précisé que les autorités chargées de désigner les autres membres feront connaître leurs représentants, sur invitation du Président de la Métropole et que le mandat des membres représentant les locataires se poursuit jusqu'à son échéance, soit jusqu'au 17 décembre 2022.

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs – Société Coopérative d’Intérêt Collectif Propriété Familiale de Normandie - Fusion absorption par CIF Coopérative - Maintien de la participation au capital : désignation du représentant à l’Assemblée Générale et au Conseil d’Administration (Délibération n° C2020_0310 - Réf. 5237)**

Le Conseil a décidé :

- à l’unanimité, conformément à l’article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élue :

- Agnès CERCEL (titulaire)

et

- a approuvé la nécessité d’échanger l’action détenue au capital de la société Propriété Familiale de Normandie pour une action du même montant, soit 16 €, au capital de Propriété Familiale de Normandie CIF Coopérative.

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Agence France Locale : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0311 - Réf. 5774)**

Le Conseil a décidé :

- à l’unanimité, conformément à l’article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

A été élu :

1 représentant titulaire
- Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Contrôle des organismes Société Publique Locale Rouen Normandie Stationnement : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0312 - Réf. 5775)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, de ne pas recourir au vote à scrutin secret,

Ont été élus :

Au Conseil d'Administration :

- David LAMIRAY
- Sylvaine SANTO
- Fabrice RAOULT
- Thierry CHAUVIN
- Cyrille MOREAU
- Anne Emilie RAVACHE

Pour représenter la Métropole au sein dudit Conseil, avec la faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre et de présenter la candidature de la Métropole à la Présidence de la SPL RNS.

A l'Assemblée Générale :

- Thierry CHAUVIN

Pour représenter la Métropole au sein des assemblées générales de la SPL RNS.

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Contrôle des organismes Société Publique Locale Rouen Normandie Aménagement : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0313 - Réf. 5776)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, de ne pas recourir au vote à scrutin secret,

Ont été élus :

Au Conseil d'Administration :

- David LAMIRAY
- Florence HEROUIN LEAUTEY
- Djoude MERABET
- Abdelkrim MARCHANI
- Anne Emilie RAVACHE
- Pascal RIGAUD
- Thierry CHAUVIN
- Pierre PELTIER

Pour représenter la Métropole au sein dudit Conseil, avec la faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre et de présenter la candidature de la Métropole à la Présidence de la SPL RNA.

A l'Assemblée Générale :

- Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Pour représenter la Métropole au sein des assemblées générales de la SPL RNA.

A la Commission d'Appels d'Offres :

- Fabrice RAOULT (représentant permanent titulaire)

- Bruno NOUALI (représentant permanent suppléant)

Pour représenter la Métropole au sein de la Commission d'Appels d'Offres de la SPL RNA.

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Délégation de Service Public pour l'exploitation du Parc des Expositions par l'entreprise d'une Société d'Economie Mixte à Opération unique (SEMOP) : désignation des administrateurs de la SEMOP (Délibération n° C2020_0314 - Réf. 5777)**

Le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, de ne pas recourir au vote à scrutin secret.

Ont été élus :

Au Conseil d'Administration :

- Abdelkrim MARCHANI

- Sileymane SOW

- Christine DE CINTRÉ

A l'Assemblée générale :

- Abdelkrim MARCHANI

- a autorisé les représentants ainsi désignés à accepter les fonctions de président du conseil d'administration de la SEMOP Métropole Rouen Normandie Evènements et de prendre acte que les administrateurs renoncent à demander toute rémunération ou indemnité au titre de l'exercice de leurs fonctions au sein de la SEMOP Métropole Rouen Normandie Évènements.

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Société d'Economie Mixte Rouen Immobilier (SEMRI) Métropole Rouen : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0315 - Réf. 5780)**

Le Conseil a décidé :

À l'unanimité, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, de ne pas recourir au vote à scrutin secret.

Ont été élus :

Pour siéger au sein des Assemblées Générales de la SEMRI Métropole Rouen :
- Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SEMRI Métropole Rouen, avec la faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre :

- Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
- Didier MARIE
- Pascal LE COUSIN

Adoptée.

*** Organisation générale - - Organismes extérieurs - Société d'Économie Mixte pour la construction et l'exploitation du Marché d'Intérêt National de Rouen (MIN) : désignation des représentants (Délibération n° C2020_0316 - Réf. 5781)**

Le Conseil a décidé :

À l'unanimité, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, de ne pas recourir au vote à scrutin secret.

Ont été élus :

Pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte pour la construction et l'exploitation du Marché d'Intérêt National de Rouen (MIN) :

- Abdelkrim MARCHANI
- Yves SORET
- Gilles BUREL

Pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de la Société d'Économie Mixte pour la construction et l'exploitation du Marché d'Intérêt National de Rouen (MIN) :

- Abdelkrim MARCHANI

Adoptée.

*** Organisation générale - - Habitat – Approbation de la constitution du groupe d'organismes de logement social autour de la société « Rouen Métropole Habitat, société coopérative de coordination à capital variable » entre les Entreprises Sociales pour l'Habitat Le Foyer du Toit Familial, Quevilly Habitat et Seine Habitat, la Société Immobilière d'Économie Mixte d'Oissel et de la Région et l'office public de l'habitat métropolitain « Rouen Habitat » - Souscription de parts sociales : désignation des représentants. (Délibération n° C2020_0317 - Réf. 5497)**

Le Conseil a décidé :

- d'approuver la constitution du groupe d'organismes de logement social autour de la société « ROUEN METROPOLE HABITAT, société coopérative de coordination à capital variable », dont

les associés seraient les entreprises sociales pour l'habitat : Le Foyer du Toit Familial, Quevilly Habitat et Seine Habitat, la Société Immobilière d'Economie Mixte d'Oissel et de la Région (SIEMOR) et l'office public de l'habitat métropolitain « Rouen Habitat »,
- d'autoriser les représentants de la Métropole au Conseil d'administration de l'office public de l'habitat « Rouen Habitat » à approuver ladite constitution,

- d'autoriser la souscription par l'office public de l'habitat métropolitain « Rouen Habitat » de 1.000 parts sociales d'une valeur nominale de 10 euros, soit 10.000 euros de la société ROUEN METROPOLE HABITAT, société coopérative de coordination à capital variable, représentant 20 % de son capital,

- de solliciter de la société *ROUEN METROPOLE HABITAT, société coopérative de coordination à capital variable*, ainsi que la loi l'y autorise, la faculté d'assister aux assemblées générales de ladite société, avec voix consultative,

- de procéder à l'élection des représentants de la Métropole au Conseil d'administration et à l'Assemblée Générale de ladite société coopérative de coordination,

- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas recourir au vote à bulletin secret, et de procéder à ladite élection,

Ont été élus :

A l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la Société de Coordination ROUEN METROPOLE HABITAT

- Nicolas MAYER-ROSSIGNOL (titulaire).

Au Conseil d'Administration de la Société de Coordination ROUEN METROPOLE HABITAT

- Joachim MOYSE (titulaire).

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 00h53.